Les Tarifs

		QF ≤ 442	443 ≤ QF ≤ 616	QF ≥ 617
		Semaine avec repas	Semaine avec repas	Semaine avec repas
Ansérien	1er enfant	34€	38€	42€
	2e enfant	30€	34€	38€
	3e enfant et +	25€	29€	33€
Extérieur	Par enfant	50€	54€	58€
Ansérien	Matin	0,60€		0,70€
	Soir	0,60€		0,70€

L'enfant sera inscrit tous les jours de la semaine de 9h à 17h repas inclus.

En cas d'allergie alimentaire justifiée par un protocole médical, le repas et le goûter seront amenés par la famille et il sera déduit 3.50 euros par jour de présence sur la facture.

Accueil de Loisirs
Rue des écoles
62215 Oye-Plage
03 21 82 56 88
accueil.loisirs@oye-plage.fr

Ville d'Oye-Plage

Fonctionnement

L'accueil de loisirs fonctionne **du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre inclus.**

L'ACCUEIL PROGRESSIF (GARDERIE) :
Il fonctionne le matin de 8h à 9h et le soir de 17h à 18h.
Les inscriptions et désinscriptions se font uniquement sur le portail famille.
(Fonctionnement identique au service périscolaire)

GOUTER :
Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs.
Merci de prévoir une gourde d'eau ainsi qu'une petite couverture et un coussin si votre enfant fait la sieste (3-5 ans).

Les arrivées et les sorties

L'accueil et le départ des enfants se feront au portail de l'école **Les Dunes d'Oye pour les 6-11 ans** et au portail de l'école **Les Natices pour les 3-5 ans**.

Sauf exception, les responsables légaux ne seront pas admis sur les lieux d'activités des mineurs.

Le planning des activités et les menus seront remis à votre enfant le premier jour du centre.

Important

Il est vivement conseillé de souscrire pour votre enfant une assurance couvrant les dommages corporels qu'il pourrait causer et/ou auxquels il peut être exposé au cours des activités pratiquées.

Les inscriptions

L'inscription se fait à la journée et sur une semaine complète.
Toute inscription est définitive et sera facturée même si votre enfant ne fréquente pas l'accueil de loisirs sauf si présentation d'un certificat médical (ou attestation sur l'honneur) ou des circonstances exceptionnelles justifiables.

Pour les Ansériens : les inscriptions* s'effectuent en ligne via le portail famille, elles sont ouvertes à partir du 21 septembre. **Le paiement doit intervenir avant le mardi 6 octobre 2026 à 12h.**
Après cette date, les réservations seront annulées.

Pour les familles extérieures à Oye-Plage : les inscriptions* se feront **à partir du mardi 6 octobre**, sur papier (disponible en mairie).
Le paiement devra être réglé lors de l'inscription.

*sous réserve de places disponibles

Justificatifs

- La fiche sanitaire de liaison* accompagnée de la copie des vaccins (uniquement si des modifications sont à apporter ou s'il s'agit d'une première inscription).
- Pour bénéficier du tarif dégressif selon votre quotient familial déterminé par la CAF, merci de fournir **avant l'inscription** de votre enfant : une photocopie de votre dernière attestation CAF et/ou de l'aide aux temps libres 2026.
- La garderie fera l'objet d'une facturation spécifique qui sera envoyée en novembre.

*téléchargeables sur le site www.oye-plage.fr

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, votre enfant ne sera pas accueilli si le dossier est incomplet.